



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Recueil spécial n° 43 d'août 2011

du 24 août 2011

PREFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Course la Solitaire du Figaro

DIVERS

Délégations et subdélégations de signature

Concours cadres de santé

Sommaire

Sommaire	1
1. PREFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD.....	3
1.1. Action de l'Etat en mer	3
61/2011-Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n° 59/2011 réglementant temporairement la navigation, le stationnement et le mouillage des navires, engins et embarcations, la pêche, la baignade et toutes activités nautiques dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de la Baie de Seine lors de l'étape de la course 'La Solitaire du Figaro' à Dieppe les 24 et 25 août 2011.....	3
2. C.E.T.E. Normandie Centre.....	4
2.1. Direction.....	4
2011-118-Décision portant subdélégation de signature en matière d'activités.....	4
3. DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES	5
3.1. Direction Régionale de Haute-Normandie et de la Seine-Maritime - Pôle pilotage et ressources	5
11-0968-Signature de certains actes relatifs au recouvrement - Délégation donnée par M. Jourdan à Ml Lemaitre au SIE ROUEN VILLE.....	5
11-0969-Signature de certains actes relatifs au recouvrement - Délégation donnée par M. Jourdan à Ml Monneaux au SIE ROUEN VILLE.....	6
11-0970-Signature de certains actes relatifs au recouvrement - Délégation donnée par M. Jourdan à Mme Gestin au SIE ROUEN VILLE.....	6
11-0971-Signature de certains actes relatifs au recouvrement - Délégation donnée par M. Jourdan à Mm Armengaud au SIE ROUEN VILLE.....	7

ISSN : 0752-6121

4.	DREAL (DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE HAUTE-NORMANDIE)	7
4.1.	Bureau du personnel	7
	Décision n° 2011-13-Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers.....	7
	Décision n° 2011-14-Subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime	12
	Décision n° 2011-16-Décision portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement.	17
	Décision n° 2011-17-Délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres.....	21
5.	CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE	22
5.1.	Direction.....	22
	2011-1498-Décision portant délégation de signature	22
6.	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	24
6.1.	Affaires générales	24
	11-0974-Délégation de signature.....	24
6.2.	Formation - Compétences - Concours sur titres.....	24
	Décision ouverture concours sur titres cadres de santé.....	24
	Décision ouverture concours sur titres cadres de santé.....	25
	Décision ouverture concours sur titres cadres de santé.....	25
	Décision ouverture concours sur titres cadres de santé.....	26

« NOTA : La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être effectuée sur le site Internet de la Préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr)
rubrique : publications légales - recueils des actes administratifs)
ainsi qu'en préfecture et sous-préfectures »

1. PREFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

1.1. Action de l'Etat en mer

61/2011-Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n° 59/2011 réglementant temporairement la navigation, le stationnement et le mouillage des navires, engins et embarcations, la pêche, la baignade et toutes activités nautiques dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de la Baie de Seine lors de l'étape de la course 'La Solitaire du Figaro' à Dieppe les 24 et 25 août 2011

PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Cherbourg, le 23 août 2011

ARRETE PREFECTORAL N° 61 / 2011

MODIFIANT L'ARRETE PREFECTORAL N° 59 / 2011 REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA NAVIGATION, LE STATIONNEMENT ET LE MOUILLAGE DES NAVIRES, ENGINS ET EMBARCATIONS, LA PECHE, LA Baignade ET TOUTES ACTIVITES NAUTIQUES DANS LES EAUX INTÉRIEURES ET LA MER TERRITORIALE FRANÇAISES DE LA BAIE DE SEINE LORS DE L'ÉTAPE DE LA COURSE « LA SOLITAIRE DU FIGARO » A DIEPPE LES 24 ET 25 AOUT 2011

Le vice-amiral d'escadre Bruno Nielly
Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

Vu l'arrêté préfectoral n° 59 / 2011, en date du 03 août 2011, réglementant temporairement la navigation, le stationnement et le mouillage des navires, engins et embarcations, la pêche, la baignade et toutes activités nautiques dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de la baie de seine lors de l'étape de la course « La Solitaire du Figaro » à Dieppe les 24 et 25 août 2011.

ARRETE

Article 1^{er}.

L'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 59 / 2011 du 03 août 2011 est modifié comme suit :

Au lieu de lire : « Afin de faciliter le déroulement de l'étape de la course « La Solitaire du Figaro » à Dieppe, il est créé une zone maritime réglementée, restreignant la navigation, activée du samedi 24 août à 10h00, jusqu'au dimanche 25 août à 00h00 ».

Lire : « Afin de faciliter le déroulement de l'étape de la course « La Solitaire du Figaro » à Dieppe, il est créé une zone maritime réglementée, restreignant la navigation, activée du mercredi 24 août à 10h00, jusqu'au jeudi 25 août à 00h00 ».

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Seine-Maritime et affiché à la capitainerie du port de Dieppe.

Le capitaine de vaisseau Vincent Le Coguiec
adjoint « action de l'Etat en mer », par suppléance,

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
SOUS-PREFECTURE DE DIEPPE
MAIRIE DE DIEPPE
DDTM SEINE-MARITIME
DML SEINE-MARITIME
CROSS GRIS-NEZ
DIRECTION DES GARDES COTES DES DOUANES DE ROUEN
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DE SEINE-MARITIME
GROUPGENDMAR MANCHE/MER DU NORD
BRIGADE DE GENDARMERIE MARITIME DIEPPE
FOSIT CHERBOURG
TGI DIEPPE
CAPITAINERIE DU PORT DE DIEPPE
SNSM DIEPPE
CRPMEM SEINE-MARITIME

CLPMEM DIEPPE
PORTS DE PLAISANCE DIEPPE
PHARES ET BALISES DE DIEPPE
SOLITAIRE DU FIGARO

COPIES :

- OPL (INFONAUT - COM)
- AEM (REG - SEC)
- Archives (dossier - chrono)

2. C.E.T.E. Normandie Centre

2.1. Direction

2011-118-Décision portant subdélégation de signature en matière d'activités

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

CETE Normandie Centre
Secrétariat général

Rouen, le 28 juillet 2011

Affaire suivie par Yamina BOULHAT
Tél. : 02.35.68.89.31
Fax : 02.35.68.81.72
Mél. : yamina.boulhat@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement
Normandie Centre

DECISION N°2011-118

Objet : Décision portant subdélégation de signature en matière d'activités

Vu : la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et département ;
le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Rémi CARON, Préfet de la région Haute Normandie, Préfet de la Seine Maritime ;
l'article 39 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions Haute-Normandie, Préfet de la Seine Maritime ;
le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
l'arrêté ministériel du 29 mars 2007 portant nomination de M. Michel LABROUSSE dans les fonctions de Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement Normandie Centre à compter du 1^{er} avril 2007 ;
l'arrêté préfectoral de la région Haute Normandie n°09-227 du 26 janvier 2009. donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Michel LABROUSSE, Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement et notamment l'article 4 autorisant la subdélégation ;

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par les articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral en matière d'activités n°09-227 du 26 janvier 2009 sera exercée par Mme RETAILLE Marie-France, Directrice adjointe du CETE NC.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à mes collaborateurs énumérés ci-après, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Marie-France RETAILLE, Secrétaire Générale du C.E.T.E.,
- M. Philippe LEMAIRE, chef du département Aménagement Durable des Territoires,
- M. Erwan FISCHER, chef par intérim du département Infrastructures de Transport multimodales,
- M. Louis DUPONT, directeur du laboratoire régional de Blois,

M. Mathoren KHAY, chef du département Expérimentation Recherche Développement et Innovation,
M. Erwan FISCHER, directeur du laboratoire régional de Rouen,
M. Kamel KAROUI, secrétaire général adjoint,
M. Jean-Marie DIGIAUD, chef du groupe Finances et Gestion.

Article 3 :

Le Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement Normandie Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Pour le Préfet, et par délégation,

Le Directeur du CETE NC

SIGNE
Michel LABROUSSE

3. DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

3.1. Direction Régionale de Haute-Normandie et de la Seine-Maritime - Pôle pilotage et ressources

11-0968-Signature de certains actes relatifs au recouvrement - Délégation donnée par M. Jourdan à MI Lemaitre au SIE ROUEN VILLE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAUTE NORMANDIE ET DE LA SEINE MARITIME

Signature de certains actes relatifs au recouvrement

D E C I S I O N

Monsieur Gilles JOURDAN, comptable des impôts au SIE ROUEN VILLE,

Vu les articles L 252 et L 262 du Livre des Procédures Fiscales,

Vu l'article 410 de l'annexe II au Code Général des Impôts,

Vu la décision du Directeur Général des Impôts en date du 23.09.2005 publiée au Bulletin Officiel des Impôts sous la référence 12 C-3-05 N° 163 du 06.10.2005.

Vu le décret N° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la création de la direction générale des finances publiques,

DECIDE :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Florence LEMAITRE, contrôleur, dans les limites du ressort du SIE ROUEN VILLE,

Article 2 : L'agent délégataire est autorisé à signer les avis à tiers détenteur visés à l'article L 262 du Livre des Procédures Fiscales, dans les limites fixées par le comptable du SIE ROUEN VILLE ;

Article 3 : La délégation peut être utilisée en présence du comptable.

Fait à Rouen , le 23.06.2011

Le comptable des impôts,
Gilles JOURDAN

11-0969-Signature de certains actes relatifs au recouvrement - Délégation donnée par M. Jourdan à MI Monneaux au SIE ROUEN VILLE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAUTE NORMANDIE ET DE LA SEINE MARITIME

Signature de certains actes relatifs au recouvrement

D E C I S I O N

Monsieur Gilles JOURDAN, comptable des impôts au SIE ROUEN VILLE,

Vu les articles L 252 et L 262 du Livre des Procédures Fiscales,

Vu l'article 410 de l'annexe II au Code Général des Impôts,

Vu la décision du Directeur Général des Impôts en date du 23.09.2005 publiée au Bulletin Officiel des Impôts sous la référence 12 C-3-05 N° 163 du 06.10.2005.

Vu le décret N° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la création de la direction générale des finances publiques,

DECIDE :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Antoinette MONNEAUX, contrôleur, dans les limites du ressort du SIE ROUEN VILLE,

Article 2 : L'agent délégataire est autorisé à signer les avis à tiers détenteur visés à l'article L 262 du Livre des Procédures Fiscales, dans les limites fixées par le comptable du SIE ROUEN VILLE ;

Article 3 : La délégation peut être utilisée en présence du comptable.

Fait à Rouen , le 23.06.2011

Le comptable des impôts,
Gilles JOURDAN

11-0970-Signature de certains actes relatifs au recouvrement - Délégation donnée par M. Jourdan à Mme Gestin au SIE ROUEN VILLE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAUTE NORMANDIE ET DE LA SEINE MARITIME

Signature de certains actes relatifs au recouvrement

D E C I S I O N

Monsieur Gilles JOURDAN, comptable des impôts au SIE ROUEN VILLE,

Vu les articles L 252 et L 262 du Livre des Procédures Fiscales,

Vu l'article 410 de l'annexe II au Code Général des Impôts,

Vu la décision du Directeur Général des Impôts en date du 23.09.2005 publiée au Bulletin Officiel des Impôts sous la référence 12 C-3-05 N° 163 du 06.10.2005.

Vu le décret N° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la création de la direction générale des finances publiques,

DECIDE :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Françoise GESTIN, contrôleur, dans les limites du ressort du SIE ROUEN VILLE,

Article 2 : L'agent délégataire est autorisé à signer les avis à tiers détenteur visés à l'article L 262 du Livre des Procédures Fiscales, dans les limites fixées par le comptable du SIE ROUEN VILLE ;

Article 3 : La délégation peut être utilisée en présence du comptable.

Fait à Rouen , le 23.06.2011

Le comptable des impôts,
Gilles JOURDAN

11-0971-Signature de certains actes relatifs au recouvrement - Délégation donnée par M. Jourdan à Mm Armengaud au SIE ROUEN VILLE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAUTE NORMANDIE ET DE LA SEINE MARITIME

Signature de certains actes relatifs au recouvrement

D E C I S I O N

Monsieur Gilles JOURDAN, comptable des impôts au SIE ROUEN VILLE,

Vu les articles L 252 et L 262 du Livre des Procédures Fiscales,

Vu l'article 410 de l'annexe II au Code Général des Impôts,

Vu la décision du Directeur Général des Impôts en date du 23.09.2005 publiée au Bulletin Officiel des Impôts sous la référence 12 C-3-05 N° 163 du 06.10.2005.

Vu le décret N° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la création de la direction générale des finances publiques,

DECIDE :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARMENGAUD, inspecteur, dans les limites du ressort du SIE ROUEN VILLE,

Article 2 : L'agent délégataire est autorisé à signer les avis à tiers détenteur visés à l'article L 262 du Livre des Procédures Fiscales, dans les limites fixées par le comptable du SIE ROUEN VILLE ;

Article 3 : La délégation peut être utilisée en présence du comptable.

Fait à Rouen , le 23.06.2011

Le comptable des impôts,
Gilles JOURDAN

4. DREAL (DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE HAUTE-NORMANDIE)

4.1. Bureau du personnel

Décision n° 2011-13-Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers

PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DÉCISION N°2011 - 13

Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers

Vu :

Le code de l'environnement ;
Le code de l'urbanisme ;
Le code de la construction et de l'habitation ;
Le code de justice administrative ;
La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Le décret n° 2006-305 du 16 mars 2006 modifiant le décret n° 67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement ;
Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les départements ;
Le décret du 08 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Rémi CARON, Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
L'arrêté du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat en date du 4 janvier 2010 nommant Monsieur Philippe DUCROCQ, Ingénieur Général des Mines, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute Normandie ;
L'arrêté préfectoral n°11.23 du 4 mars 2011 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;
L'arrêté préfectoral n°11-21 du 4 mars 2011 donnant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie ;

DÉCIDE

Article 1 – Activités générales

Subdélégation est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie listées ci-dessous :

Aménagement - Urbanisme ;
Environnement - Développement durable ;
Risques - Sécurité industrielle ;
Habitat - Logement ;
Rénovation urbaine ;
Énergie ;
Contrôle de véhicules
Transports ;
Infrastructures ;
Bâtiment - Construction
Aides européennes et actions du Contrat de Plan et du Contrat de Projet 2007-2013, pour lesquelles la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est service instructeur ;
Observations écrites ou orales adressées aux tribunaux de l'ordre pénal tendant à obtenir la condamnation, la mise en conformité des lieux ou le rétablissement dans leur état antérieur ;
Défense et sécurité ;
Qualité et Contrôle de gestion ;

pour les actes ci-après énumérés :

Les correspondances techniques adressées aux Maires, aux Présidents de collectivités locales ou leurs établissements publics, aux Directeurs de sociétés d'économie mixte ou d'établissements publics relatifs à :

- I.1. l'animation des études,
- I.2. la présentation des rapports et comptes rendus ;
- II. Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études en instruction de dossiers ;
- III. Les correspondances et rapports adressés au Ministre de tutelle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du Préfet de Région ;
- IV. Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets ;
- V. Les aides financières aux entreprises et organismes ;
- VI. Les mémoires en défense produits devant le Tribunal Administratif de Rouen, mais uniquement en ce qui concerne les procédures de référé d'urgence prévues par le code de justice administrative : mémoires en défense relatifs aux instances en :
 - VI-1. Référé de suspension, tel que prévu à l'article L.521-1 du code de justice administrative,
 - VI-2. Référé liberté, tel que prévu à l'article L.521-2 du code de justice administrative,
 - VI-3. Référé conservatoire, tel que prévu à l'article L.521-3 du code de justice administrative ;
- VII. En matière d'infrastructures routières nouvelles ou d'aménagements structurants, pour les dossiers concernant des opérations d'investissement sur le réseau routier national :
 - VII-1. Commande des études,
 - VII-2. Approbation des projets,

VII-3. Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets,

VII-4. Toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux ;

Dans le cadre de leurs attributions à :

	DOMAINES D'ACTIVITÉS														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion	
M. Igor KISSELEFF Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
M. Dominique DEVIERS Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
M. Alain SCHAPMAN (jusqu'au 31/07/2011) M. Dominique LEPETIT (à partir du 01/08/2011) Chef du Service Énergie, Climat, Logement, Aménagement Durable	X	X		X	X	X				X		X			I à V
et en cas d'absence, par : M. Jean-Michel GANTIER Responsable du Bureau Environnement et Développement,	X	X										X			I à V
M. Lionel HERMANGE Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement	X			X	X					X					I à V
M. Gérard DENOYER Responsable de l'Unité Énergie						X									I à IV
Mme Marie MOIROT Responsable de l'Unité Logement				X	X										I à IV
M. Arnaud LAUBU Responsable de l'Unité Construction										X					I à IV
M. Sylvain COMTE Responsable de l'Unité Aménagement	X														I à IV
M. Pierre-Édouard GILLE Chef du Service Risques		X	X									X			I à V
et en cas d'absence, par : M. Christophe HUART Chef du Bureau Risques Technologiques Accidentels		X	X												I à IV
M. Daniel BABEL Chef du Bureau Risques Technologiques Chroniques		X	X												I à IV
M. Pierre-Édouard GILLE, par intérim Chef du Bureau Risques Naturels		X	X												I à IV
M. Koumaran PAJANIRADJA Chef du Service Ressources		X	X									X			I à V
et en cas d'absence par : M. Hervé MORISSET Adjoint du Responsable du Service		X	X									X			I à V
M. Zéphyre THYNUS Responsable du Bureau Eaux et Milieux Aquatiques		X													II et III

	DOMAINES D'ACTIVITÉS														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion	
Mme Christine LE NEVEU Responsable du Bureau Biodiversité		X													II et III
Mme Karine LADIRAY GONCALVES Responsable du Bureau de l'Hydrométrie et de la Prévision des Crues			X												II et III

	DOMAINES D'ACTIVITÉS (suite)														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion	
M. Stéphane DOUCHET Chef du Service Sécurité des Transports Routiers et en cas d'absence par :							X	X				X			I à V
M. Jean-Marc SARTHOU Responsable du Bureau Transports Routiers							X	X							I à IV
M. Régis SAGOT Responsable du Bureau Contrôle des véhicules							X	X							I à IV
M. Jean-Yves PEIGNE Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures et en cas d'absence par :							X	X			X	X			I à V VII-1, VII-3 VII-4
M. Jean-Pierre SAINT-ÉLOI Adjoint du Chef de Service							X	X			X	X			I à V
M. Guillaume PRUNIER Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données et en cas d'absence par :	X	X													I à IV
M. Pierre VILHELM Responsable du Pôle Administration des Données et Géomatique	X	X													I à IV
M. Dominique DEMONT Responsable du Pôle Administration des Données d'Environnement	X	X													I à IV
M. Erwan POULIQUEN Responsable du Pôle Statistiques publiques - Statisticien	X	X													I à IV

	DOMAINES D'ACTIVITÉS (suite)														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion	
Mme Geneviève QUEMENEUR Chef de la Mission Estuaire	X	X										X			I à V
M. Guillaume PRUNIER Responsable de la Mission CPER-PO											X				
M. Nicolas LEGRAND Responsable de la mission Qualité et Contrôle de gestion														X	I à IV
M. Jean-François ROBRIQUET Responsable Sécurité-Défense													X		I à IV
M. Jean-François GUÉRIN Chef de l'Unité Territoriale Rouen Dieppe et en cas d'absence, par :			X					X							
M. Julien VILCOT Adjoint de l'Unité Territoriale Rouen Dieppe			X					X							I à IV
M. Olivier LAGNEAUX Chef de l'Unité Territoriale du Havre et en cas d'absence, par :			X					X							
Mme Nathalie VISTE Adjointe de l'Unité Territoriale du Havre			X					X							I à IV
Mme Marie-Gaëlle PINART Chef de l'Unité Territoriale de l'Eure et en cas d'absence, par :			X					X							
Mme Hélène BUHOT Adjointe de l'Unité Territoriale de l'Eure			X					X							I à IV

Article 2 : Cas d'absence du Directeur

En cas d'absence de Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé n°11-21 du 4 mars 2011 est donnée aux directeurs adjoints, aux chefs de service et aux chefs de mission dans les domaines d'attribution listés à l'article 1er de la présente décision.

Article 3 : Abrogations

La décision n° 2011-07 du 18 avril 2011 portant délégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers est abrogée.

Article 4 : Publications

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 13 juillet 2011

Pour le Préfet de région et par délégation,
Le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Philippe DUCROCQ

Décision n° 2011-14-Subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DÉCISION N°2011 - 14

Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime

Vu :

Le règlement (CE) n°338-97 du conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce et les règlements de la commission associés ;

Le code de l'environnement ;

Le code de l'urbanisme ;

Le code rural ;

Le code forestier ;

La loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Le décret n°97-1204 du 19 décembre 1997 modifié pris pour l'application à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 1° de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Le décret n°2007-992 du 25 mai 2007 relatif aux attributions du ministre du logement et de la ville ;

Le décret n°2007-995 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre d'état, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Rémi CARON en qualité de Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,

L'arrêté du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338-97 du conseil européen et (CE) n°939-97 de la commission européenne ;

L'arrêté du 17 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

L'arrêté du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et de la Ministre du Logement en date du 4 janvier 2010 nommant Monsieur Philippe DUCROCQ, Ingénieur Général des Mines, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Haute-Normandie à compter du 2 mars 2009 ;

L'arrêté préfectoral n°09-130 du 28 avril 2009 portant délégation de signature en matière d'activité pour le département de la Seine-Maritime à Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie ;

L'arrêté préfectoral n°10-22 du 17 février 2010 portant délégation de signature en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour le département de la Seine-Maritime à Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie ;

L'arrêté préfectoral n°11.23 du 4 mars 2011 fixant l'organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Haute-Normandie ;

DÉCIDE

Article 1 – Activités générales

Subdélégation est donnée à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur régional adjoint et à Monsieur Dominique DEVIERS, Directeur régional adjoint, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions tous les actes, documents, décisions et

correspondances dans les domaines d'activités et d'intervention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM Igor KISSELEFF et Dominique DEVIERS, et sous réserve des dispositions spécifiques mentionnées dans les articles 2 à 8, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leur domaine de compétence à :

Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD) – (jusqu'au 31/07/2011),

Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), - (à partir du 01/08/2011),

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE),

Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire (ME),

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leur domaine de compétence à :

Monsieur Lionel HERMANGE, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement,

Monsieur Jean-Michel GANTIER, Responsable du Bureau Environnement et Développement durable,

Madame Nathalie LAURENT, Responsable du Pôle Évaluation Environnementale,

Monsieur Gérard DENOYER, Responsable de l'Unité Énergie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel HERMANGE, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leur domaine de compétence à :

Monsieur Arnaud LAUBU, Responsable de l'Unité Construction,

Monsieur Sylvain COMTE, Responsable de l'unité Aménagement,

Monsieur Samuel MALBET, Chargé de mission Enjeux de l'État - Aménagement et Urbanisme Durable.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel GANTIER, Responsable du Bureau Environnement et Développement durable, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de son domaine de compétence à :

Monsieur Christophe MOINIER, Responsable de l'Unité Sites.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint du Chef du Service Ressources (SRE).

Article 2 – Réserves naturelles

En matière de réserves naturelles créées par décret, subdélégation est donnée à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources et à Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire, à l'effet de signer les décisions relatives à leur gestion et à la réglementation inscrite dans l'acte de classement de ces réserves.

Article 3 – Faune et flore

En matière de commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (C.I.T.E.S.), subdélégation est donnée à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE), à l'effet de signer les autorisations et documents prévus par les textes susvisés, relatifs à :

La mise en œuvre des dispositions du règlement (CE) n°338-97 et des règlements de la Commission associés ;

Le transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338-97 et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement ;

La détention et l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;

La détention et l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint du Chef de service Ressources, par Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité et par Monsieur Denis SIVIGNY, Responsable de l'Unité Espèces animales et végétales et Espaces protégés du SRE.

Article 4 – Espèces protégées

En matière d'opérations portant sur des spécimens d'espèces protégées et en application des articles L. 411-1, L. 411-2 et R. 411-6 à R. 411-14 du code de l'environnement, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie reçoit et instruit les demandes d'autorisation et de dérogation ci-dessous :

Autorisations exceptionnelles de capture temporaire ou définitive à des fins scientifiques d'animaux d'espèces dont la capture est interdite ;

Autorisations exceptionnelles de transport en vue de réintroduction dans la nature à des fins scientifiques d'animaux d'espèces dont le transport est interdit ;
Autorisations exceptionnelles de coupe, de mutilation, d'arrachage, de cueillette ou d'enlèvement à des fins scientifiques de végétaux d'espèces dont la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement sont interdits ;
Déroations pour la capture temporaire ou définitive à d'autres fins que scientifiques d'animaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite ;
Déroations pour la destruction d'œufs ou la destruction d'animaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite ;
Déroations pour la perturbation intentionnelle d'animaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite ;
Autorisations exceptionnelles de coupe, de mutilation, d'arrachage, de cueillette ou d'enlèvement à d'autres fins que scientifiques de végétaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite ;
Déroations pour le transport, le colportage, l'utilisation, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat d'animaux ou de végétaux pour lesquelles cette activité est interdite ;
Déroations pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou des aires de repos d'animaux pour lesquelles cette activité est interdite.

Subdélégation est donnée à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE) à l'effet de signer les autorisations et déroations listées ci-dessus et prévues à l'arrêté du 17 février 2007 susvisé à l'exception des trois déroations suivantes :
le plan de régulation d'oiseaux de l'espèce protégée Phalacrocorax Carbo Sinensis (Cormorans) ;
les demandes d'autorisation de destruction des œufs d'oiseaux de l'espèce protégée Larus argentatus (goéland argenté) ;
les déroations pour la destruction d'animaux sur les aérodromes.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint du Chef de service Ressources, par Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité et par Monsieur Denis SIVIGNY, Responsable de l'Unité Espèces animales et végétales et Espaces protégés du SRE.

Article 5 – Opérations d'inventaires

Subdélégation est donnée à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE) à l'effet de signer les arrêtés portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre de l'article L. 411-5 du code de l'environnement et de la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint du Chef de service Ressources, par Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité.

Article 6 – Interruptions de travaux

Subdélégation est donnée à Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD) – (jusqu'au 31/07/2011), à Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD) – (à partir du 01/08/2011), à l'effet d'exercer les attributions visées aux articles L. 480-2 (1° et 4° alinéas), L. 480-5, L. 480-6 et L. 480-9 (1° alinéa) du code de l'urbanisme dans les cas d'infractions au code de l'environnement ou au code de l'urbanisme.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui leur sont conférées par le présent article, sont exercées par Monsieur Jean-Michel GANTIER, Responsable du Bureau Environnement et Développement Durable, et par M. Christophe MOINIER, Responsable de l'Unité Sites.

Article 7 – Gestion forestière

Subdélégation est donnée à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE) à l'effet de signer les décisions prévues à l'article L. 11 du code forestier pour les documents de gestion des forêts relevant des dispositions des articles L. 411-1 et 2, L. 332-1 et suivants et L. 414-1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint du Chef de service Ressources, par Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité et par Monsieur Denis SIVIGNY, Responsable de l'Unité Espèces animales et végétales et Espaces protégés.

Article 8 – Énergie (production, transport, distribution, stockage et utilisation) – Déchets Contrôle des véhicules routiers – Métrologie - Appareils à pression

Subdélégation est donnée à Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD) – (jusqu'au 31/07/2011), à Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD) – (à partir du 01/08/2011), à l'effet de signer toutes les décisions et tous les documents relevant des paragraphes 5 et 10 ci-dessous.

Subdélégation est donnée à Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI), à Monsieur Christophe HUART, Responsable Bureau des Risques Technologiques Accidentels, à Monsieur Daniel BABEL, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques et à Monsieur Jean CARSALADE, Responsable du Pôle Risques Accidentels (jusqu'au 29/09/2011), à l'effet de signer toutes les décisions et tous les documents relevant des paragraphes 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 11 ci-dessous.

Subdélégation est donnée à Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR), à l'effet de signer toutes les décisions et tous les documents relevant du paragraphe 8 ci-dessous.

Code	Nature de l'attribution	Références
1	Instruction technique, contrôle et police dans les domaines suivants : mines, carrières et géothermie, dépôts d'explosifs, recherche et exploitations d'hydrocarbures, eaux souterraines, eaux minérales.	
2	Stockage souterrain d'hydrocarbures.	
3	Stockage souterrain de gaz.	
4	Production, transport et distribution de gaz combustibles	Décret n°2003-944 du 3 octobre 2003 modifiant le décret n°85-1108 du 15 octobre 1985
5	Production et transports d'électricité approbation des projets et autorisations d'exécution des travaux des ouvrages électrique, autorisation de traverser des lignes de chemin de fer par des lignes du réseau d'alimentation générale en énergie électrique, délivrance des titres de concession, approbation des projets et autorisation des travaux concernant les ouvrages utilisant l'énergie hydraulique, notification de la recevabilité des dossiers de demande de création de zone de développement éolien.	Article 50 du décret du 29 juillet 1927 modifié Article 69 du décret du 29 juillet 1927 modifié Décret n° 94-894 du 13 octobre 1994 modifié Circulaire du 19 juin 2006
6	Équipements sous pression et équipements sous pression transportables délivrance des dérogations et autorisation diverses autres que celles relevant de la compétences ministérielle pour la fabrication et la surveillance en service des équipements sous pression.	Décret du 2 avril 1926, du 18 janvier 1943, du 13 décembre 1999 et leurs arrêtés d'application Décret du 3 mai 2001 et ses arrêtés d'application
7	Canalisations et transports	
7.1	délivrance des dérogations et autorisations diverses, autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la construction et la surveillance en service des canalisations de transport d'hydrocarbures,	Décret du 08 juillet 1950 modifié le 04 février 1963 et décrets des 16 mai 1959 et 14 août 1959), gaz combustibles (décret modifié du 15 octobre 1985), chimiques (décrets modifiés des 02 avril 1926 et 18 janvier 1943 et décret du 18 octobre 1965) et l'ensemble de leurs arrêtés d'application.
7.2	habilitation, sous forme d'un arrêté préfectoral, des agents chargés de la surveillance des canalisations de transport ou de distribution de gaz naturel.	Décret n°2004-1468 du 23 décembre 2004 étendu aux contrôles des canalisations de vapeur d'eau surchauffée qui requièrent des compétences similaires et instruction DARQSI / SDSIM / BSEI 2005 8 29 288).
8	Contrôles des véhicules routiers :	
8.1	délivrance ou retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage,	Arrêté ministériel du 30 septembre 1975
8.2	procès verbaux de réception de véhicules,	Articles R.321.15 et 321.16 du Code de la route et arrêté ministériel du 19 juillet 1954 modifié
8.3	approbation et contrôle des véhicules et des matériels de transport de matières	

Code	Nature de l'attribution	Références
	dangereuses.	
10	Utilisation de l'énergie délivrance et modification, s'il y a lieu de certificats permettant à une personne de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat, accusé de réception des demandes et délivrance des certificats d'économies d'énergie.	Articles 1 et 3 du décret n°2001-410 du 10 mai 2001 modifié Article 5 du décret n° 2006-603 du 23 mai 2006
11	Surveillance et contrôle des déchets signature des actes suivants : accusés de réception, notifications... concernant la surveillance et le contrôle de déchets à l'intérieur, à l'entrée et à la sortie de la communauté européenne.	Règlement C.E.E n°259/93 du 1er février 1993 modifié par règlement 1013/2006/CE

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD) les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article sont exercées par :
Monsieur Gérard DENOYER, Responsable de l'Unité Énergie du SECLAD pour les paragraphes 5 (3 premiers alinéas) et 10 ci-dessus,
Monsieur Jean-Michel GANTIER, Responsable du Bureau Environnement et Développement Durable, pour le paragraphe 5, dernier alinéa.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI), de Monsieur Christophe HUART, Responsable Bureau des Risques Technologiques Accidentels, de Monsieur Daniel BABEL, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques et de Monsieur Jean CARSALADE, Responsable du Pôle Risques Accidentels (jusqu'au 29/09/2011), les subdélégations de signature qui leur sont conférées par le présent article pour les paragraphes 6 et 7.1 ci-dessus et pour les actes suivants :

Sursis de visite périodique, d'épreuve hydraulique et de renouvellement d'épreuve hydraulique,
Procès-verbaux d'épreuves, d'essais ou de vérifications expérimentales,
Autorisation de report d'épreuve hydraulique sur le lieu d'emploi, autorisation pour la modification de la pression de calcul,
Accords préalables de l'emploi du soudage dans la fabrication et la réparation des appareils à pression,
Application de circulaires relatives à certains types d'appareils,
Décision d'aménagement des périodicités entre les inspections périodiques et les requalifications périodiques d'un équipement sous pression,

Sont exercées dans le cadre de leur domaine de compétence par :
Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef de l'Unité Territoriale du Havre (UTLH),
Monsieur Sébastien BERGES, Coordonnateur Équipement sous pression (UTLH),
Monsieur Denis BARAY, Technicien Équipement sous pression (UTLH),
Mademoiselle Nelly NAWROT, Technicienne Équipement sous pression (UTLH),
Monsieur Philippe MORO, Technicien Équipement sous pression (UTLH),
et Monsieur Jean Patrick PIARD, Technicien installations classées - Canalisations (UTLH),
Monsieur Jean-François GUÉRIN, Chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe (UTRD) ;
Monsieur Julien VILCOT, Coordinateur de l'Équipe Risques Accidentels (UTRD) ;
Monsieur Alain PLANQUAIS, inspecteur des installations classées, en charge de l'activité Equipement sous pression (UTRD)

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR), les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article pour le paragraphe 8 ci-dessus sont exercées dans le cadre de leur domaine de compétence par :

Monsieur Régis SAGOT, Responsable du Bureau contrôle des véhicules (SSTR),
Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef de l'Unité Territoriale du Havre (UTLH),
Monsieur Denis BARAY, Opérateur contrôle technique (UTLH),
Monsieur Jean-François GUÉRIN, Chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe (UTRD),
Monsieur Julien VILCOT, Coordinateur de l'Équipe Risques Accidentels (UTRD),
Monsieur DIOLOGENT, Coordinateur de l'Équipe Contrôles Techniques des Véhicules (UTRD) (jusqu'au 31/10/2011).

Article 9 : Installations classées pour la protection de l'environnement

Subdélégation est donnée à Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI), à l'effet de signer les actes de gestion concernant :

les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation visées aux articles R. 512-6, R.512-7, R.512-10 et R.512-11 du code de l'environnement,
Cette disposition s'applique aux installations soumises à autorisation relevant de l'ensemble des rubriques de la nomenclature des installations classées définie à l'article R.511-9 du code de l'environnement,
les récépissés de déclarations relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées aux articles R. 512-48, R.512-49 du code de l'environnement.

à l'exception des décisions suivantes :
les arrêtés de mise en demeure, de consignation, de suspension, de cessations d'activités pris à l'encontre de ces installations,
les arrêtés d'ouverture d'enquête publique,
les arrêtés portant autorisation d'exploiter et extension d'activités,
les arrêtés portant prescriptions complémentaires,
les courriers aux parlementaires, au président du conseil régional, au président du conseil général,
les circulaires aux maires,
les déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit régis par l'ordonnance du 1er juin 1828 relative aux conflits d'attribution entre les tribunaux et l'autorité administrative,
les mémoires contentieux introductifs d'instance et en défense présentés aux juridictions administratives.

Article 10 : Abrogations

La décision n° 2011-09 du 18 avril 2011 portant subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime est abrogée.

Article 11 : Publications

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Rouen, le 13 juillet 2011
Pour le Préfet de région,
Préfet de la Seine-Maritime et par délégation,
le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Haute-Normandie
Philippe DUCROCQ

Décision n° 2011-16-Décision portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement.

PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DÉCISION N°2011- 16

Objet : Décision portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement.

Vu :

La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Le décret n°98-81 modifié du 11 février 1998 et le décret n°99-89 du 8 février 1999 relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale et la circulaire d'application correspondante du 11 février 1999 ;
 Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
 Le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Rémi CARON, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
 Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
 L'arrêté du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat en date du 4 janvier 2010 nommant Monsieur Philippe DUCROCQ, Ingénieur Général des Mines, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute Normandie ;
 L'arrêté préfectoral n°11-23 du 04 mars 2011 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;
 L'arrêté préfectoral n°11-22 du 4 mars 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe DUCROCQ, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional et d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement ;
 La délégation de gestion n°2011-1000 confiée à la DREAL par la DIR Nord-Ouest,
 La délégation de gestion n°2011-1001 confiée à la DREAL par la DDTM de l'Eure,
 La délégation de gestion n°2011-1002 confiée à la DREAL par la DDPP de Seine Maritime,
 La délégation de gestion n°2011-1003 confiée à la DREAL par la DDPP de l'Eure,
 La délégation de gestion n°2011-1004 confiée à la DREAL par la DDPS de Seine Maritime,
 La délégation de gestion n°2011-1005 confiée à la DREAL par la DDPS de l'Eure,
 La délégation de gestion n°2011-1006 confiée à la DREAL par la DDTM de Seine-Maritime,

L'avenant n°1 à la délégation de gestion n°2010-1000 confiée à la DREAL par la DRAAF de Haute-Normandie,
 L'avenant n°1 à la délégation de gestion n°2010-1002 confiée à la DREAL par le CETE Normandie-Centre,
 L'avenant n°1 à la délégation de gestion n°2010-1003 confiée à la DREAL par la DIRMMEMN de Haute-Normandie,
 L'avenant n°1 à la délégation de gestion n°2010-1004 confiée à la DREAL par le CIFP de Rouen,

DÉCIDE

Article 1er : rôle de RBOP régional

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur régional adjoint, Dominique DEVIERS, Directeur régional adjoint, et à Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général pour :

Recevoir les crédits des programmes suivants :

Missions	Programmes	BOP régionaux
Écologie, Développement et Aménagement Durables	113 Urbanisme, Paysages, Eau et Biodiversité	UPEB
	174 Énergie et Après-Mines	EAM
	181 Prévention des Risques	PR
	203 Infrastructures et Services de Transport	IST
	205 Sécurité et Affaires Maritimes	SAM
	207 Sécurité et Circulation Routières	SCR
	217 Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire	CPPEEDDM
Logement	135 Développement et amélioration de l'offre de logement	DAOL

Répartir les crédits entre les unités opérationnelles, chargées de l'exécution,
 Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre ces unités opérationnelles.

En leur absence, subdélégation est donnée à Madame Béatrice AUDEBERT, Responsable du Pôle d'appui au RBOP.

Article 2 : rôle d'ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur régional adjoint et à Monsieur Dominique DEVIERS, Directeur régional adjoint, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, en matière d'ordonnancement secondaire, articles 2 et 3.

Article 3 : rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions des chefs de service et de mission)

Subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE),

Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD) – (jusqu'au 31/07/2011),

Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), - (à partir du 01/08/2011),

Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire (ME),

Monsieur Guillaume PRUNIER, Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD),

Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI),

Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),

Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),

Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général (SG),

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les constatations de service fait,

les demandes d'émission de recettes non fiscales.

Article 4 : rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions des adjoints et responsables de bureau et d'unité)

Dans la limite de leurs attributions et en cas d'absence ou d'empêchement de :

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE), subdélégation est donnée à Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint au Chef du SRE,

Du Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), subdélégation est donnée à :

Monsieur Gérard DENOYER, Responsable de l'Unité Énergie,

Monsieur Lionel HERMANGE, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement,

Madame Marie MOIROT, Chef de l'Unité Logement,

Monsieur Guillaume CHRÉTIEN, Chargé de mission Financement,

Monsieur Arnaud LAUBU, Responsable de l'Unité Construction,

Monsieur Sylvain COMTE, Responsable de l'unité Aménagement,

Monsieur Jean-Michel GANTIER, Responsable du Bureau Environnement et Développement durable,

Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI), subdélégation est donnée à :

Monsieur Christophe HUART, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels,

Monsieur Daniel BABEL, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques,

Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI), subdélégation est donnée à

Monsieur Jean-Pierre SAINT-ÉLOI, Adjoint au Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),

Monsieur Thibaut SARRAZIN, Responsable du pôle Déplacements,

Messieurs Jean-Luc ROLLAND et Bertrand PERRIER et Mesdames Laetitia FLOHART et Virginie KHOMENKO, Responsables de Projets de développement du Réseau Routier National,

Monsieur Olivier LÉONARD, Responsable de l'Unité Procédures – Affaires foncières – Gestion des marchés publics,

Madame Nelly VOURIOT, Responsable de l'Unité Programmation et Gestion Financière.

Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR), subdélégation est donnée à :

Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Chef du Bureau Transports Routiers,

Monsieur Régis SAGOT, Responsable du Bureau contrôle des véhicules,

Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général, subdélégation est donnée à :

Monsieur Jean-François ROBRIQUET, Secrétaire général adjoint,

Madame Béatrice AUDEBERT, Secrétaire générale adjointe, Responsable du Pôle d'appui au RBOP,

Monsieur Maxime NIGAUT, Responsable du Bureau Ressources Humaines (jusqu'au 31/08/2011),

Madame Leila MELLOUK, Responsable du Pôle Support Intégré de Gestion administrative et de Paye,

Madame Liliane CUVELIER, Responsable du Centre de Documentation et des Archives,

Monsieur Christophe LAMY, Responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier,

Monsieur Thierry RÉZEAU, Responsable du Bureau de l'Informatique Communicante,

Madame Maryline BLAVETTE, Médecin de prévention,
Madame Catherine DUPRAY, Chargée de projet stratégie et de communication,
Madame Véronique MARTINS, Chargée de communication adjointe.

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :
les constatations de service fait,
les demandes d'émission de recettes non fiscales.

Article 5 : rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement

Subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE),
Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD) – (jusqu'au 31/07/2011),
Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), - (à partir du 01/08/2011),
Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire (ME),
Monsieur Guillaume PRUNIER, Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD),
Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI),
Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),
Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),
Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général (SG),
Monsieur Jean-François ROBRIQUET, Secrétaire Général Adjoint,
Madame Catherine DUPRAY, Responsable du Pôle Communication,
Monsieur Nicolas LEGRAND, chef du projet certification, chargé de mission Défense-Sécurité,
Monsieur Jean-François GUERIN, chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe,
Monsieur Olivier LAGNEAUX, chef de l'Unité Territoriale du Havre,
Madame Marie-Gaëlle PINART, chef de l'Unité Territoriale de l'Eure
À l'effet de signer les constatations de service fait en matière de frais de déplacement,

Article 6 : rôle du centre de prestations comptables mutualisé

Subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général,
Monsieur Patrice LEGAL, Responsable du Centre de prestations comptables mutualisé (CPCM),
Madame Claire WILLIOT, Adjointe du Responsable du CPCM,
Madame Véronique GAVANIER, Responsable de pôle du CPCM,
Madame Claudine LECOINTRE, Responsable de pôle du CPCM,
Monsieur David MÉNARD, Responsable de pôle du CPCM,
Monsieur Laurent LEMONNIER, Responsable de pôle du CPCM,
Madame Lysiane ANGOT, Chargée de prestations comptables,
Madame Dominique LORFEUVRE, Chargée de prestations comptables,
Madame Caroline CANIVAL, Chargée de prestations comptables,

À l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour tous les programmes
les engagements juridiques y compris ceux soumis au CFD,
les demandes de paiement,
les demandes de recettes non fiscales

A l'ensemble des agents du CPCM
les certifications de service fait,

Article 7 :

La décision n° 2011-11 du 18 avril 2011 portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) est abrogée.

Article 8 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 13 juillet 2011

Pour le Préfet de région et par délégation,
le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Haute-Normandie
Philippe DUCROCQ

Décision n° 2011-17-Délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres

PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DÉCISION N°2011 - 17

Objet : Délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres

Vu :

le Code des Marchés Publics ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Le décret du 08 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Rémi CARON, Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

L'arrêté du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat en date du 4 janvier 2010 nommant Monsieur Philippe DUCROCQ, Ingénieur Général des Mines, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute Normandie ;

l'arrêté préfectoral n°10-10 du 13 janvier 2010 donnant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres à Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie ;

L'arrêté préfectoral n° 11.23 du 04 mars 2011 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;

DÉCIDE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Igor KISSELEFF, Directeur régional adjoint et à Monsieur Dominique DEVIERS, Directeur régional adjoint, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles supérieurs à 133 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 133 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE),

Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD) – (jusqu'au 31/07/2011)

Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), - (à partir du 01/08/2011)

Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire (ME),

Monsieur Guillaume PRUNIER, Responsable par intérim de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD),

Monsieur Pierre-Édouard GILLE, Chef du Service Risques (SRI),

Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),

Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),

Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général (SG),

Monsieur Jean-François ROBRIQUET, Secrétaire général adjoint (SG).

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 20 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint au Chef du SRE,

Monsieur Lionel HERMANGE, Adjoint au Chef du SECLAD, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement,

Madame Marie MOIROT, Chef de l'Unité Logement,

Monsieur Guillaume CHRÉTIEN, Chargé de mission Financement,

Monsieur Arnaud LAUBU, Responsable de l'Unité Construction,

Monsieur Sylvain COMTE, Responsable de l'unité Aménagement,

Monsieur Jean-Michel GANTIER Responsable du Bureau Environnement et Développement durable,

Monsieur Jean-Pierre SAINT-ÉLOI, Adjoint au Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),

Monsieur Thibaut SARRAZIN, Chef du pôle Déplacements,

Messieurs Jean-Luc ROLLAND et Bertrand PERRIER et Mesdames Laetitia FLOHART et Virginie KHOMENKO, Responsables de Projets de développement du Réseau Routier National,

Monsieur Christophe HUART, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels,

Monsieur Daniel BABEL, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques,

Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Chef du Bureau Transports Routiers,
Monsieur Maxime NIGAUT, Responsable du Bureau Ressources Humaines (jusqu'au 31/08/2011),
Madame Liliane CUVELIER, Responsable du Centre de Documentation et des Archives,
Monsieur Christophe LAMY, Responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier,
Madame Jacqueline BACHELET, Adjointe au responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier, chargée du budget,
Monsieur Thierry RÉZEAU, Responsable du Bureau de l'Informatique Communicante,
Madame Maryline BLAVETTE, Médecin de prévention,
Madame Catherine DUPRAY, Chargée de projet stratégie et de communication.

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 5 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

Monsieur Olivier LÉONARD, Chef de l'Unité Procédures – Affaires foncières – Gestion des marchés publics,
Madame Muriel LAVA, Adjointe au responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier, chargé de l'immobilier et du foncier,
Monsieur Arnaud MALET, Acheteur – Approvisionneur,
Madame Christine BOUDEVILLE, Acheteur – Approvisionneur,
Madame Véronique MARTINS, Chargée de communication adjointe.

Article 5 :

En cas d'absence de Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie, la subdélégation qui lui est attribuée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°10-10 du 13 janvier 2010 sera exercée par Monsieur Igor KISSELEFF, directeur régional adjoint et à Monsieur Dominique DEVIERS, directeur régional adjoint.

Article 6 :

La décision n° 2011-12 du 18 avril 2011 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres est abrogée.

Article 7 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfetures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 13 juillet 2011

Pour le Préfet de région et par délégation,
le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Haute-Normandie
Philippe DUCROCQ

5. CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

5.1. Direction

2011-1498-Décision portant délégation de signature

DECISION N° 2011-1498
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR

Vu le Code de la Santé Publique, 6^{ème} partie "Etablissements et services de santé", Livre I, Titre I, Articles L.6141-1 à L.6147-6 et notamment les articles L.6141-1 et L.6143-7 ;

Vu la loi HPST du 21 juillet 2009 et en particulier dans ses articles créant une approche territoriale de la prise en charge de la santé de la population

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n°2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Vu le procès-verbal en date du 1^{er} janvier 2004, déclarant Monsieur Yves BLOCH, installé dans ses fonctions de Directeur du Centre Hospitalier de Dieppe ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 1^{er} décembre 2009 nommant Monsieur Frédéric MAZURIER en qualité de Directeur Adjoint (hors classe) au Centre Hospitalier de DIEPPE ;

Vu le procès-verbal en date du 4 janvier 2010 déclarant Monsieur Frédéric MAZURIER installé dans ses fonctions de Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de DIEPPE, à compter du 1^{er} décembre 2009 ;

Vu la décision n° 2006-757 en date du 7 juin 2006 de recrutement de Madame Jocelyne CHARTIER en qualité de Directeur des Soins de 1^{ère} classe ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 20 juin 2005 nommant Monsieur Hervé PAUMARD en qualité de Directeur Adjoint (hors classe) au Centre Hospitalier de DIEPPE ;

Vu le procès-verbal en date du 1^{er} juin 2005 déclarant Monsieur Hervé PAUMARD installé dans ses fonctions de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier de DIEPPE ;

Vu la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier de Dieppe et le Centre Hospitalier de Eu signée le 29 juin 2011 ;

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion nommant à compter du 1^{er} juillet 2011 Monsieur Yves BLOCH, Monsieur Frédéric MAZURIER, Madame CHARTIER et Monsieur PAUMARD sur les deux établissements dans le cadre de la convention de direction commune ;

DECIDE

Article 1er : Monsieur Frédéric MAZURIER, Directeur d'Hôpital hors classe, est chargé, à compter du 1^{er} juillet 2011, de la suppléance de la Direction Générale des Centres Hospitaliers de Dieppe et de Eu quand Monsieur Yves BLOCH, Chef d'Etablissement, est absent pour quelque motif que ce soit.

Article 2 : Monsieur Frédéric MAZURIER dispose d'une délégation générale de signature dans ce cadre et, en particulier, peut ordonnancer toute dépense nécessaire à la bonne marche de l'établissement.

Article 3 : En cas d'absence simultanée pour quelque motif que ce soit de Monsieur Yves BLOCH et de Monsieur Frédéric MAZURIER, Madame Jocelyne CHARTIER, Coordonnateur Général des Soins est chargée de la suppléance de la Direction Générale et dispose de ce fait d'une délégation générale de signature et, en particulier, peut ordonnancer toute dépense nécessaire à la bonne marche de l'établissement.

Article 4 : En cas d'absence simultanée pour quelque motif que ce soit de Monsieur Yves BLOCH, de Monsieur Frédéric MAZURIER et de Madame Jocelyne CHARTIER, Monsieur Hervé PAUMARD, Directeur d'Hôpital hors classe, est chargé de la suppléance de la Direction Générale et dispose de ce fait d'une délégation générale de signature et, en particulier, peut ordonnancer toute dépense nécessaire à la bonne marche de l'établissement.

Article 5 : La présente délégation ne peut donner lieu à subdélégation.

Article 6 : A échéances régulières et au minimum une fois par trimestre, le délégataire rend compte des éléments les plus significatifs de cette délégation.

Article 7 : La présente décision annule et remplace la décision n° 2009-1645 du 9 octobre 2009 et prend effet à compter du 1^{er} juillet 2011.

Article 8 : Monsieur le Receveur est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à DIEPPE, le 8 juillet 2011

Le Directeur,

Y. BLOCH

Exemplaire de signature autorisée des délégataires :

Mr Frédéric MAZURIER Mme Jocelyne CHARTIER

Mr Hervé PAUMARD

- Monsieur le Directeur
- Monsieur le Receveur CH de Dieppe
- Monsieur le Receveur CH de Eu
- Recueil des Actes Administratifs
- Monsieur MAZURIER
- Madame CHARTIER
- Monsieur PAUMARD

6. CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY

6.1. *Affaires générales*

11-0974-Délégation de signature

DELEGATION DE SIGNATURE

BD/MR La Directrice du Centre Hospitalier du Rouvray,
Vu les dispositions du Code de la Santé Publique relatives à la délégation de signature notamment ses articles L6143-7 et D 6143-33 à 35,
Vu la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, modifiant la loi n° 90-527 du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation.

DECIDE, à compter du 8 août 2011,

ARTICLE UNIQUE – Délégation de signature est donnée à :

M. DEMAS Benoît, Directeur des Affaires Générales,
Mme JEANNE Valérie, Directrice des Ressources Humaines,
M. MOLEINS Gérard, Directeur des Soins, Coordonnateur général des soins,
M. PENAUT Pascal, Directeur des soins,
Mme TIRQUIT Marie-Claude, Directrice des Soins, chargée de la Direction de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,
M. ANGELLOZ-NICOUD Michel, Directeur de l'Accueil et des Finances,
Mme DERISBOURG Thérèse, Directrice des Services Economiques et Logistiques,
M. LEPRETRE Jacques, Directeur des Travaux,
M. SANQUER Ronan, Directeur de l'Evaluation et de l'Informatique,
M. ROLLET Vincent, Attaché d'Administration hospitalière à la Direction de l'Accueil et des Finances,
à l'effet de signer toute décision relative à l'application de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, notamment : admission, maintien des soins, définition et modification de la forme de prise en charge, ainsi que les actes liés à la saisine du Juge des Libertés et de la Détention.

Sotteville-Lès-Rouen, le 8 août 2011
La Directrice,
Véronique HAMON

6.2. *Formation - Compétences - Concours sur titres*

Décision ouverture concours sur titres cadres de santé

Décision ouverture concours sur titres cadres de santé

Un concours interne sur titres est ouvert au Centre hospitalier du Rouvray pour le recrutement de quatre infirmiers cadres de santé.

Peuvent être candidats les titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets modifiés n°88-1077 du 30 novembre 1988, n°89-609 du 1^{er} septembre 1989 et n°89-613 du 1^{er} septembre 1989 comptant au 1^{er} janvier 2009 au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter aux concours sur titres.

Les candidatures doivent être adressées (le cachet de la poste faisant foi) au plus tard deux mois après la date de publication du présent avis au Recueil des actes administratifs des préfectures de Seine Maritime et de l'Eure à :

Mme La Directrice
CH du Rouvray
4, rue Paul Eluard – BP 45
76301 SOTTEVILLE LES ROUEN

SOTTEVILLE LES ROUEN, le 1 AOUT 2011

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Michel ANGELLOZ-NICOUD

Décision ouverture concours sur titres cadres de santé

Décision ouverture concours sur titres cadres de santé

Un concours interne sur titres est ouvert au Centre hospitalier du Rouvray pour le recrutement de deux infirmiers cadres de santé formateur IFSI.

Peuvent être candidats les titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets modifiés n°88-1077 du 30 novembre 1988, n°89-609 du 1^{er} septembre 1989 et n°89-613 du 1^{er} septembre 1989 comptant au 1^{er} janvier 2009 au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter aux concours sur titres.

Les candidatures doivent être adressées (le cachet de la poste faisant foi) au plus tard deux mois après la date de publication du présent avis au Recueil des actes administratifs des préfectures de Seine Maritime et de l'Eure à :

Mme La Directrice
CH du Rouvray
4, rue Paul Eluard – BP 45
76301 SOTTEVILLE LES ROUEN
SOTTEVILLE LES ROUEN, le 1 AOUT 2011

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Michel ANGELLOZ-NICOUD

Décision ouverture concours sur titres cadres de santé

Décision ouverture concours sur titres cadres de santé

Un concours interne sur titres est ouvert au Centre hospitalier du Rouvray pour le recrutement d'un ergothérapeute cadre de santé.

Peuvent être candidats les titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets modifiés n°88-1077 du 30 novembre 1988, n°89-609 du 1^{er} septembre 1989 et n°89-613 du 1^{er} septembre 1989 comptant au 1^{er} janvier 2009 au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant

accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter aux concours sur titres.

Les candidatures doivent être adressées (le cachet de la poste faisant foi) au plus tard deux mois après la date de publication du présent avis au Recueil des actes administratifs des préfectures de Seine Maritime et de l'Eure à :

Mme La Directrice
CH du Rouvray
4, rue Paul Eluard – BP 45
76301 SOTTEVILLE LES ROUEN

SOTTEVILLE LES ROUEN, le 1 AOUT 2011

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Michel ANGELLOZ-NICOUD

Décision ouverture concours sur titres cadres de santé

Décision ouverture concours sur titres cadres de santé

Un concours sur titres externe est ouvert au Centre Hospitalier du Rouvray pour le recrutement d'un infirmier cadre de santé formateur à l'IFSI.

Peuvent faire acte de candidature les titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets du 30 novembre 1988 (personnels infirmiers), n°89-609 du 1^{er} septembre 1989 (personnels de rééducation), et n°89-613 (personnels médico-techniques), et du diplôme de cadre de santé ou certificat équivalent ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé pour se présenter au concours.

Les candidatures doivent être adressées (le cachet de la poste faisant foi) au plus tard deux mois après la date de publication du présent avis au Recueil des actes administratifs des préfectures de Seine Maritime et de l'Eure à :

Mme la Directrice
CH du Rouvray
4, rue Paul Eluard
76301 SOTTEVILLE LES ROUEN

SOTTEVILLE LES ROUEN, le 1 AOUT 2011

LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Michel ANGELLOZ-NICOUD

« Imprimerie de la Préfecture de la Seine-Maritime »